

ASILE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE ET D'ASSISTANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

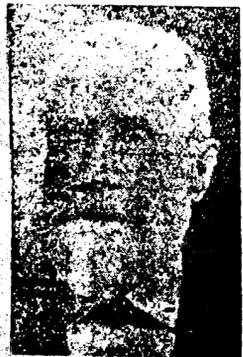
LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

DONNE

A deux institutions de notre ville un témoignage des plus flatteurs de sa considération et de sa reconnaissance.

Deux institutions de la Nouvelle-Orléans, importantes par les services nombreux qu'elles y rendent, et bien que n'ayant pas absolument le même caractère, ont néanmoins des points de rapprochement, viennent d'être, de la part du gouvernement de la République Française, l'objet d'un témoignage de considération qu'elles apprécient hautement, dont elles s'enorgueillissent parce qu'elles y voient la récompense de leurs utiles travaux.

Ces institutions sont : l'Asile de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans et l'Hôpital où il est fait une spécialité du traitement des affections des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge, maisons toutes deux où règnent en souveraineté l'Hospitalité la plus large et la Bienfaisance la mieux comprise ; maisons dont les portes s'ouvrent grandes devant ceux qui ont qualité pour s'y présenter.



M. J. M. VERGNOLE.

Un valet de la Légion d'Honneur, Président de la Société Française.

C'est sous la forme d'un don que leur vient ce témoignage ; don à chacune d'elles d'un objet d'art de grand prix : Un Vase de Sèvres que l'on pourra incessamment admirer dans les montres de deux établissements de notre ville. Je m'agisse de bijouterie de Griswood et le magasin de nouveautés de Holmes.

S'il était possible que la France se glorifiait à nos yeux, le beau geste qu'elle vient d'avoir en eut été le moyen ; mais ses gestes et ses sourires pour nous ne se comptent plus. Il semblerait qu'elle ait pour la Louisiane, pour la Nouvelle-Orléans surtout, un inéprouvable fond de tendresse, ce coin de l'Amérique où elle est tant aimée, ou son image rayonne d'un vif éclat, ou Français et descendants de Français la suivent avec un filial intérêt dans la poursuite de ses grandes destinées, patissant avec elle aux heures des souffrances et des triomphes, mais se réjouissant aussi avec elle de ses triomphes et de ses éblouissements, et ayant une inébranlable foi en son avenir.

L'Asie de la Société Française et l'Hôpital des Sens sont trop connus pour qu'il en soit longuement parlé ici. Rappeler que la Société Française est la plus ancienne de nos sociétés de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle ; qu'elle a déjà fourni une carrière brillante et est dans une situation florissante. Et comme pour donner plus d'envergure à son œuvre, élargir sa sphère d'action, se compléter enfin, elle créait, il y a quelques mois, grâce à l'initiative de son président, une Caisse de Bienfaisance lui permettant de franchir les bornes que lui impose son caractère de Mutualité, pour tendre une main secourable à ses nationaux dénués de ressources.

Que de fois l'Asile de la Société Française n'a-t-il pas recueilli les marins malades de navires de guerre français ancrés dans notre port ! et qui sait si le gouvernement de la-bas ne tient pas, par sa largesse d'aujourd'hui, à récompenser ces fraternels procédés ?

On lira avec intérêt la lettre que l'ambassadeur de France à Washington, M. Jusserand, fait tenir au consul de France ici à l'occasion de la création de la "Caisse de Bienfaisance" de la Société Française, lettre comme les sait tourner cet homme éminent, ce grand Français, dont l'appui est spontanément acquis à toute œuvre d'essence française et charitable et dont l'influence contribue puissamment à conserver à la colonie française sa cohésion, sa force :

"Mon cher Collègue, "La nouvelle décision de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans m'a profondément touché. Cette décision est à la fois patriotique et courageuse, est digne de tout point par conséquent de cette vaillante Colonie Française qui m'a fait, et du moins en pensée, à ma femme aussi, un accueil que nous ne saurions jamais oublier. Désireux de nous associer dans une faible mesure à la belle œuvre poursuivie par nos compatriotes, je vous adresse sous ce pli un chèque de cent dollars que je vous prie de vouloir bien remettre à la Société au nom de Madame Jusserand et au mien. "Recevez, mon cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments."

JUSSERAND.

L'Hôpital des Sens, pour n'avoir pas un caractère exclusivement français, comme l'Asile de la Société Française, n'en est pas moins une institution admirable et digne des sympathies de la France parce que là aussi les Français trouvent un bienveillant accueil.

Le fondateur de cet hôpital est le Dr A. W. de Roaldès, un philanthrope s'il en fut jamais, et un

petit-fils de la France qui combattit sous ses drapeaux, et dont les actions d'éclat sur les champs de bataille sont connues de tous. A cette fierté donc du Docteur de Roaldès s'en mêle une autre, celle d'avoir doté la Nouvelle-Orléans d'un hôpital unique en son genre, où la Science est au service de l'Humanité souffrante.

Voici les lettres reçues à la Nouvelle-Orléans, par le Dr de Roaldès d'abord, de M. M. Horteloup lui faisant part de l'envoi des Vases et le félicitant de l'heureux résultat de ses démarches l'an dernier à Paris auprès du Ministre de l'Instruction Publique ; par M. Dejoux ensuite, de M. Jusserand lui annonçant l'expédition des vases.



M. ERNEST PICARD.

M. Jusserand lui fait comprendre avec une délicatesse charmante que son gouvernement n'a pas fait les choses incomplètement ; que les Vases ont été adressés à leurs destinataires, et que ceux-ci n'auront qu'à les recevoir ; rien ne doit proscrire la générosité du donateur ; il y a des choses qui se dévalent.

Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Commissariat des Expositions des Beaux-Arts, en France, et à l'Étranger.

Grand Palais, Avenue d'Antin, le 9 février 1906.

Mon cher docteur,

Je suis heureux de vous apprendre que les deux vases de Sèvres partent aujourd'hui par la valise diplomatique pour Washington. Je vous dis toute la joie que me cause la bonne terminaison de cette affaire après un an et demi de patience et de persévérance de votre part.

La caisse qui vous est destinée porte le No 54, et celle de M. Vergnole, le No 55. Je compte sur vous pour aviser le Président de la Société d'Assistance Mutuelle de l'arrivée prochaine de son vase.

Et maintenant que mon rôle est terminé, il ne me reste qu'à me féliciter d'avoir eu la bonne chance de pouvoir m'employer activement à la réalisation de votre désir en souvenir de l'accueil si sympathique et chaleureux qui nous fut fait pendant notre trop rapide passage dans cette charmante ville où nous avons respiré avec tant de joie le vieux parfum français qui s'en dégage.

Me voilà de nouveau assez occupé.

Signé : M. HORTELOUP.

Nouvelle-Orléans, ce 17 février 1906.

A M. le Président et à Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs : Il m'est particulièrement agréable de vous communiquer les bonnes

nouvelles que je viens de recevoir, il y a quelques jours, d'un ami haut placé dans les services administratifs du Gouvernement Français, qui s'exprime ainsi que suit :

"Mon cher docteur : Je suis heureux de vous envoyer cette copie d'une lettre adressée à Monsieur Alfred Picard, par Monsieur Dujardin-Beaumetz et qui vient de choir, de façon si heureuse, le petit dossier que vous avez eu entre les mains. Copie de la lettre adressée à Monsieur Alfred Picard par le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, Monsieur Dujardin-Beaumetz.

Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes.

Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

Palais Royal, le 18 Décembre 1905.

Enseignement et Manufactures Nationales.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à Monsieur Alfred Picard, Président de Section au Consulat d'Etat, Délégué du Gouvernement Français à l'Exposition de Saint-Louis.

Comme suite à une lettre de Monsieur Chaumié, en date du 27 Décembre 1904, j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de faire attribuer respectivement, aux établissements indiqués ci-après, les vases en porcelaine de Sèvres dont la désignation suit, et qui sont de valeur égale.

1. — à l'Hôpital Spécial dirigé à la Nouvelle-Orléans par le docteur de Roaldès ;

Un vase œuf, 2me grandeur, fond bleu, anses et socle bronze ciselé et doré ;

2. — à la Société Française de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans ;

Un vase carafe étrusque, fond brun, anses et socle bronze ciselé et doré ;

M. Baumgart a été invité à faire livrer à votre nom, et tout emballés, au Commissariat des Expositions des Beaux-Arts, ces vases qui ont été choisis à la Manufacture Nationale de Sèvres par Monsieur le Sous-Commissaire des Expositions des Beaux-Arts, lors d'une récente visite faite par lui au dit établissement.

Signé : DUJARDIN-BEAUMETZ.

En attendant des nouvelles plus officielles, par l'entremise du Consulat, et qui espérons-le, ne tarderont pas à arriver, permettez-moi, comme vieux sociétaire, et en de vos anciens mémoires, de me réjouir avec vous tous à l'annonce de cette gracieuse attribution, bien faite pour rehausser le prestige de notre Asile Français, aujourd'hui un vrai hôpital.

Je ne saurais finir sans vous féliciter au sujet de l'initiative que vous venez de prendre, par la création si

désirable d'une Caisse de Bienfaisance. Dans ce but, veuillez recevoir avec ma bien modeste obole, l'expression de vos vœux sincères que je forme pour la prospérité toujours croissante de notre belle Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Votre tout dévoué, A. W. DE ROALDÈS.

CONSULAT DE FRANCE, A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

La Nouvelle-Orléans, le 6 mars 1906.

Mon cher Président, Je suis heureux de vous faire connaître que sur la proposition de M. A. Picard, délégué du Gouvernement de la République Française à l'Exposition de St-Louis, M. le Ministre de l'Instruction Publique, et des Beaux-Arts a fait don d'un vase de Sèvres à la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

M. l'Ambassadeur de France à Washington m'a avisé qu'il a reçu ce vase par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Étrangères et qu'il vient de nous le réexpédier.

Il m'est bien agréable de vous transmettre cette nouvelle qui prouve une fois de plus la sollicitude avec laquelle le Gouvernement Français s'intéresse aux services rendus et aux progrès réalisés par votre Société de Bienfaisance à laquelle vous apportez personnellement, depuis tant d'années, le concours d'un zèle infatigable et du plus généreux patriotisme.

Agitez, mon cher Président, l'assurance de ma considération très distinguée et de mes sentiments dévoués.

DEJOUX.

Monsieur J. M. Vergnole, Président de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Consulat de France à la Nouvelle-Orléans.

La Nouvelle-Orléans, le 5 mars 1906.

Monsieur le Docteur, Je suis heureux d'apprendre par une communication de M. l'Ambassadeur de France à Washington, que sur la proposition de M. Picard, précédemment Délégué à l'Exposition de Saint-Louis du Gouvernement Français, ce gouvernement a fait don d'un vase de Sèvres à l'Hôpital des maladies des Yeux, du Nez, des Oreilles et de la Gorge de la Nouvelle-Orléans.

M. Jusserand m'annonce que ce vase lui ayant été adressé par l'intermédiaire du ministère des Affaires Étrangères, il vous l'a fait expédier en petite vitesse ; vous ne tarderez pas sans doute à le recevoir.

Il m'est infiniment agréable de vous transmettre officiellement cette nouvelle et de vous dire combien j'estime bien placé le présent fait par mon Gouvernement à un établissement charitable auquel vous avez consacré et ne cessez de prodiguer personnellement toutes les ressources de votre savoir et toute la générosité de votre caractère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Docteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Signé : DEJOUX.

M. le Dr A. W. de Roaldès, chirurgien en chef, "Eye, Ear, Nose and Throat Hospital."



Dr. A. W. DE ROALDÈS,

Chirurgien en chef de l'Hôpital des Sens.

Si le Dr de Roaldès, qui a de hautes relations en France dans tous les mondes, a obtenu le double don en question, en toute modestie il reconnaît s'être entouré d'influences puissantes, celles de MM. Ernest Picard, commissaire-général du gouvernement français à l'exposition du Centenaire de la Louisiane à St Louis ; Geo. Gerald, sous-commissaire à la même exposition ; André Vincent, architecte du gouvernement et délégué aux expositions de St Louis et de Liège ; Marcel Estieu et Touche, fonctionnaires importants à l'exposition de St Louis ; Pierre Richard, ex consul général de France à la Nouvelle-Orléans ; et Henri Vignaud, secrétaire de la Légation américaine à Paris, diplomate et historien.

Un procès de trois siècles.

La cour suprême de Leipzig a rendu son arrêt dans un procès dont l'origine remonte à 1613, donc à près de trois cents ans.

Les deux communes de Dabo et d'Engenthal, situées sur la limite de l'Alsace et de la Lorraine, possédaient depuis un temps immémorial un droit d'affouage dans la forêt de Dabo, qui ne couvre pas moins de 10,000 hectares de superficie. Ce droit, de tout temps, fut contesté, d'abord par le gouvernement français, puis, après 1870, par le gouvernement allemand. Des transactions étaient intervenues, mais aucune n'avait un caractère définitif et la situation se prolongeait pendant plus de 250 ans, sans que la question pût être liquidée.

Après l'annexion, le gouvernement allemand résolut d'apporter de la clarté dans cette affaire. Il désigna un juriste, M. Esser, pour étudier la question, et, pendant trente-cinq ans, ce juriste s'acharna à réunir un dossier qui comprenait plusieurs centaines de volumes.

Il y a deux ans la cour de Saverne débatta le cas forestier. Sur appel, la Cour de Colmar confirma l'arrêt et enfin la cour suprême de Leipzig vient de dire le dernier mot. L'administration forestière est finalement débarrassée et les frais du procès, qui se montent à plusieurs centaines de mille francs sont mis à la charge du Trésor.

Le fauteuil académique vacant.

A propos de la vacance du siège de l'illustre cardinal Perraud, on a discuté la question de savoir s'il était conforme à la tradition académique que par exemple un évêque succédât à un évêque.

L'exemple d'un romancier succédant même dans le cas de M. Barrès, à un poète M. de Hérédia et d'un sculpteur, comme M. Guillaume, succédant au Duc d'Aumale, prouve que la Compagnie ne se fait pas un scrupule pour son choix de la conformité de talent entre prédécesseur et successeur. Mais l'exemple de M. Loti, succédant à M. Fénillet, de M. Lavieud, succédant à M. Meilhac et de M. le marquis de Vogüé succédant au duc de Broglie, démontre ainsi qu'elle ne se fait pas une règle des contraires.

Il n'y aurait donc rien de contraire à sa tradition si elle cherche à remplacer le défunt cardinal par un prélat. Ceci soit dit simplement pour répondre aux affirmations précipitées de quelques journaux et sans rien préjuger des dispositions de l'Académie, qu'elle même ne connaît certainement pas encore.



M. GEO. GERALD.

La "Divine Comédie".

Il va être fondé, à Rome, une Société au capital de 350,000 fr. en vue de fournir au célèbre artiste Nestore Leoni, le moyen de reproduire en manuscrit la "Divine Comédie". Le poème comprendra trois volumes, comptant un total 700 pages ; un quatrième volume sera consacré à l'appendice explicatif de l'ouvrage, qui sera composé par le professeur Adolphe Venturi.

L'édition comprendra quatre séries : une de 500 exemplaires numérotés, en une seule teinte sur papier spécial ; une de 200 exemplaires numérotés, en une seule teinte, sur papier du Japon ; une de 75 exemplaires sur parchemin ; et, enfin, une de 25 exemplaires seulement sur parchemin avec frontispice peint à la main, comme dans l'original. Le prix de l'exemplaire pour cette dernière série sera de 25,000 francs.

Les souverains italiens donneront à cette œuvre leur haut patronage.

Drame de famille.

Atlanta, Gé., 9 mars.—Mme E. M. Standifer, de cette ville, s'est rendue ce matin de bonne heure au domicile de sa sœur, Mlle Whisenand, et en la voyant à son lit, elle, déchargant rapidement le contenu de son arme.

Mme Whisenand a été tuée sur le coup.

On ignore les causes de ce drame.

Mme Standifer, qui est âgée de 35 ans, a été arrêtée.

L'identité d'Ethel Brown est définitivement rétablie.

Paris, 9 mars.—M. et Mme Brown, de Londres, qui sont arrivés la nuit dernière à Paris ont parfaitement reconnu leur fille, Ethel A. Brown, dans le cadavre repêché ces jours derniers dans la Seine, près de Charenton.

L'identité du corps est donc définitivement établie, ce qui mettra fin à l'enquête de la police, qui avait supposé par erreur que le corps était celui d'une Américaine.

Le paquebot-poète "Campania".

Faenest, 9 mars.—Le vapeur "Campania" de la ligne Cunard, parti de New York dimanche dernier, a été signalé ce matin à 11 heures à huit milles au large de Faenest. Il est probable que ce vapeur arrivera à Queenstown ce soir à 6 heures.

M. Schwab à St-Louis.

St Louis, 9 mars.—M. Charles M. Schwab, le roi de l'acier, est arrivé ce matin à 7 heures à St-Louis par train spécial. Il est reparti à 8:17 pour New York. M. Schwab est complètement remis de sa légère indisposition.



HOPITAL DES SENS.